

Guide du citoyen en situation d'urgence 2013



***En cas de sinistre,
nous sommes prêts.
Et vous?***



- ① **Bureau du citoyen** 
Renseignements généraux : 311
-  **Mairie de Saint-Laurent**
777, boulevard Marcel-Laurin
H4M 2M7
ville.montreal.qc.ca/saint-laurent
-  **Patrouille de sécurité urbaine**
514 855-5700

Académie Lauren Hill Junior Campus
Complexe sportif
2350, boulevard de la Côte-Vertu
H4R 1P1
514 956-2598

Académie Lauren Hill Senior Campus
2505, boulevard de la Côte-Vertu
H4R 1P3

- ③ **Aréna Raymond-Bourque**
2345, boulevard Thimens
H4R 1T4
514 956-2580

 **Ateliers municipaux**
13001, boulevard Cavendish
H4R 2G5
311

Bibliothèque du Boisé
2727, boulevard Thimens

- ⑥ **Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent**
1380, rue de l'Église
H4L 2H2
514 855-6130

Boulodrome
800, rue Saint-Germain
H4L 3R8
Pétanque intérieure :
514 956-2580, poste 4710

-  **C@f St-Lo**
1375, rue Grenet
H4L 5K3
514 855-6110, poste 4898

- ② **Cégep de Saint-Laurent**
625, avenue Sainte-Croix
H4L 3X7
514 747-6521

Centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci
2405, boulevard Thimens
H4R 1T4
514 332-7934

- ⑤ **Centre des loisirs**

 **Centre d'hébergement et d'aide aux personnes sinistrées**
1375, rue Grenet
H4L 5K3
514 855-6110

Cour municipale

 Point de service de Saint-Laurent
1405, rue de l'Église
H4L 2H4
514 872-2964

École Enfant-Soleil

1615, rue Tassé
H4L 1R1
514 747-3065

École Henri-Beaulieu

235, rue Bleignier
H4N 1B1
514 332-0742

École Parkdale

Centre scolaire et communautaire
1475, rue Deguire
H4L 1M4
514 744-6423

École secondaire Saint-Laurent

Édifice Émile-Legault

2395, boulevard Thimens
H4R 1T4
514 332-3190

Édifice Saint-Germain

1870, rue Decelles
H4M 1A8
514 332-3190

- ④ **Musée des maîtres et artisans du Québec**

 615, avenue Sainte-Croix
H4L 3X6
514 747-7367

Parc-nature du Bois-de-Liesse

Accueil des Champs
3555, rue Douglas-B.-Floreani
H4S 1Y6
514 280-6678

Maison Pitfield

9432, boulevard Gouin Ouest
H8Y 1T4
514 280-6729

Salle Émile-Legault

 613, avenue Sainte-Croix
H4L 3X6
514 855-6110

- ⑦ **Service de sécurité incendie Poste 73**

820, rue Saint-Germain
H4L 3R8
514 280-6740

Site de planche à roulettes

Parc Marcel-Laurin

YMCA Saint-Laurent

1745, rue Décarie
H4L 3N5
514 747-5353

TABLE DES MATIÈRES

Un message du maire de Saint-Laurent	2
---	----------

Soyez prêts

Être alertes dans l'action	3
Avoir les bons réflexes	3
Service de secours adapté	3

Être prêts à faire face à tout genre de sinistres	4
--	----------

N° 1 Connaître les risques	4
-----------------------------------	----------

N° 2 Préparer un plan d'urgence familial	4
---	----------

N° 3 Avoir une trousse d'urgence	7
---	----------

Trousse d'urgence	7
-------------------	---

Trousse de premiers soins	7
---------------------------	---

Trousses préemballées	7
-----------------------	---

Articles supplémentaires	8
--------------------------	---

Un rôle de soutien pour les enfants et les adolescents	8
---	----------

Déversement de produits toxiques	9
---	----------

Inondation au sous-sol	10
-------------------------------	-----------

Phénomènes naturels	11
----------------------------	-----------

Tornado	11
---------	----

Foudre	11
--------	----

Vents violents	12
----------------	----

Tremblement de terre	13
----------------------	----

Panne d'électricité	14
----------------------------	-----------

Chaleur extrême	15
------------------------	-----------

Nous sommes prêts

Comment serez-vous informés en situation d'urgence?	16
--	-----------

Centre d'hébergement et d'aide aux personnes sinistrées	16
---	----

Service d'avis à la communauté	17
---------------------------------------	-----------

Plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement de Saint-Laurent	17
--	-----------

Patrouille de sécurité urbaine	17
---------------------------------------	-----------

Carte des parcs et installations	18
---	-----------

ABONNEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI
ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/cyberbulletin



Un message du maire de Saint-Laurent

Chers concitoyens et concitoyennes
de Saint-Laurent,

La sécurité de la communauté représente l'une des principales préoccupations de l'administration laurentienne. Afin de permettre aux résidents et aux résidentes de bénéficier en toute quiétude d'un milieu de vie stimulant et propice à leur épanouissement, mes collègues du conseil et moi avons multiplié les initiatives en ce sens.

Par exemple, nous avons mis sur pied une patrouille de sécurité urbaine qui circule sur le territoire en continu et adopté un Plan d'urgence, de relève et de missions très complet que nous veillons à mettre à jour régulièrement. Ajoutons que nous entretenons une collaboration très étroite avec les services d'urgence ainsi qu'avec tous les acteurs concernés en matière de sécurité.

En résumé, nous sommes prêts à réagir rapidement et efficacement en cas de sinistre sur notre territoire. Cependant, cette préparation ne saurait être complète sans une participation citoyenne. Voilà pourquoi nous avons révisé notre Guide du citoyen en situation d'urgence afin que chaque Laurentien et Laurentienne puisse remplir efficacement son rôle face à sa propre sécurité et à celle de sa famille en cas de besoin.

Tout sinistre risque d'entraîner des conséquences fâcheuses. En revanche, quelques précautions suffisent pour en amoindrir les impacts. C'est pourquoi nous encourageons chaque résident à lire attentivement ce guide et à partager ces informations avec les membres de sa famille pour faire face à toute situation d'urgence. Nous recommandons aussi de se préparer à **être autonome pendant une période de trois jours** pour permettre aux autorités d'intervenir aux points critiques afin de protéger l'ensemble de la population, d'atténuer les effets du sinistre et de faciliter un retour à la vie normale.

En terminant, le conseil de Saint-Laurent vous rappelle qu'il ne souhaite pas vous alarmer, mais vous inciter à prendre soin de votre propre sécurité et de celle de vos proches. Pour ces derniers, cela représentera un beau témoignage de l'importance que vous leur accordez!

Bonne préparation!

Le maire de Saint-Laurent,



Alan DeSousa, FCA

CONSEIL DE SAINT-LAURENT



Alan DeSousa, FCA
Maire de Saint-Laurent



Francesco Miele
Conseiller de la Ville,
district de
Côte-de-Liesse



Aref Salem
Conseiller de la Ville
et conseiller associé,
district de
Norman-McLaren



Maurice Cohen
Conseiller
d'arrondissement,
district de
Côte-de-Liesse



Michèle D. Biron
Conseillère
d'arrondissement,
district de
Norman-McLaren

Soyez prêts

Être alertes dans l'action

- Quand une situation d'urgence se déclare, appeler le 911 si une vie est menacée.
- Communiquer avec la municipalité au 311 et l'informer de la situation (même s'il n'y a pas de vie en danger, mais que la situation est inquiétante).
- Suivre l'évolution de la situation à la télévision, à la radio ou sur Internet pour connaître les actions importantes à accomplir.
- Si on connaît les bases du secourisme, intervenir lors de situations d'urgence sur les lieux en attendant les secours.
- Évacuer son domicile si jugé essentiel ou si les autorités le demandent. Ne pas oublier la trousse d'urgence.
- Si, au contraire, les autorités demandent de rester à la maison, respecter la consigne.
- Penser à ceux qui tenteront d'appeler. Si possible, laisser une note dans la boîte aux lettres indiquant où l'on se trouve.

Avoir les bons réflexes



- **Pour éviter de respirer des produits toxiques**
 - Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.



- **Pour empêcher un produit toxique d'entrer**
- **Pour se protéger d'une explosion extérieure**
 - Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule.
 - Fermer et calfeutrer portes et fenêtres et arrêter la ventilation.



- **Pour connaître les consignes à suivre**
 - Écouter la télévision, la radio ou regarder Internet
 - Respecter les consignes des autorités.



- **Pour ne pas s'exposer à un produit toxique, ni exposer les enfants**
 - Ne pas aller chercher les enfants à l'école ou la garderie.



- **Pour que les secours puissent s'organiser**
 - Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
 - En cas d'urgence seulement, appeler le 911.

Service de secours adapté

Le Service de prévention des incendies de Montréal invite toute personne ayant une déficience visuelle ou auditive ou éprouvant de la difficulté à se déplacer en raison d'une déficience motrice à s'inscrire au recensement des personnes à mobilité réduite.

En cas d'urgence, ce programme offert sans frais permet aux pompiers d'intervenir plus efficacement pour aider les personnes visées à évacuer leur résidence.

Inscription : 514 872-3775



Soyez prêts

Être prêts à faire face à tout genre de sinistres

En cas de situation d'urgence, il appartient aux citoyens de poser les premiers gestes afin d'assurer leur propre sécurité et de sauver leurs biens. Ceux-ci peuvent également jouer un rôle important dans leur milieu immédiat et sur les lieux de leur travail en prenant les moyens adéquats pour se tirer d'affaire et, au besoin, porter secours à d'autres personnes en attendant du renfort.

Il existe trois phases pour se préparer efficacement :

N° 1 Connaître les risques

N° 2 Préparer un plan d'urgence familial

N° 3 Avoir une trousse d'urgence

N° 1 Connaître les risques

Une bonne préparation commence par la connaissance des risques propres à sa région. Pour cela, deux solutions existent :

- Consulter la section « Risques et urgences » du site Internet « Préparez-vous » présenté par le gouvernement du Canada à l'adresse : www.preparez-vous.gc.ca
- Composer le **1 800 O-Canada** pour obtenir la carte nationale des risques naturels.

N° 2 Préparer un plan d'urgence familial

ÉTAPE 1 – Établir les itinéraires d'évacuation

Il est important de prévoir des sorties d'urgence pour chaque pièce de son domicile en essayant d'envisager au moins deux possibilités. Si l'on habite dans un immeuble à appartements, il faut planifier un trajet sans ascenseur.

Itinéraire pour quitter son domicile :

Itinéraire pour quitter le quartier (voir la carte centrale) :

ÉTAPE 2 – Fixer des lieux de rassemblement

En cas d'évacuation rapide du domicile pendant une urgence, les membres de sa famille ou les personnes avec qui l'on habite doivent se rassembler à un endroit sûr désigné à l'avance.

Lieu de rassemblement près de son domicile :

Lieu de rassemblement à l'extérieur de son voisinage immédiat (voir la carte centrale) :

ÉTAPE 3 – Prévoir l'évacuation des enfants

Les parents doivent désigner des personnes qui pourront aller chercher leurs enfants au besoin en cas d'évacuation à la garderie ou à l'école. Il faut ensuite s'assurer que l'établissement possède des renseignements à jour concernant ceux-ci.

Première personne à contacter :

Téléphone :

Deuxième personne à contacter :

Téléphone :

ÉTAPE 4 – Prévoir les besoins médicaux particuliers

Il est recommandé d'inscrire tous les détails concernant son état de santé : problèmes particuliers, allergies, interventions chirurgicales récentes, antécédents médicaux familiaux, médicaments, vaccins récents, personnes-ressources avec qui communiquer en cas d'urgence, renseignements concernant les assurances. Il est souhaitable d'ajouter aussi les besoins particuliers des personnes qui habitent chez soi.

Information sur la santé :

Médicaments et fournitures médicales :

Emplacement de la trousse d'urgence :

ÉTAPE 5 – Prévoir l'évacuation des animaux de compagnie

En situation d'évacuation, il est possible que les abris publics ou les hôtels interdisent les animaux de compagnie en raison des risques d'allergies, entre autres. Les propriétaires d'animaux doivent désigner un ami ou un parent comme gardien temporaire ou encore trouver une pension pour animaux ou un hôtel où ils sont acceptés.

Gardien désigné :

Tél. :

Emplacement et coordonnées de la pension ou de l'hôtel :

ÉTAPE 6 – Prévoir en fonction de risques particuliers

Que faire en cas de tremblement de terre, d'inondation ou de panne d'électricité généralisée? Il est recommandé d'inscrire les mesures à prendre relativement aux événements les plus susceptibles de se produire dans sa région.

Risques :

ÉTAPE 7 – Noter les coordonnées des personnes-ressources

Puisque les membres de la famille risquent de ne pas être tous au même endroit en cas de sinistre, il faut prévoir des mesures pour se réunir ou communiquer les uns avec les autres.

Urgences 911

(incendie, police et ambulance)

Numéros pour des situations non urgentes

Mairie de Saint-Laurent et services municipaux :

311

Patrouille de sécurité urbaine :

514 855-5700

Pompiers :

514 280-6740

Police (appels non urgents) :

514 280-2222

Poste de quartier 7 :

514 280-0107

Hydro-Québec (ligne HydroDirect) :

1 800 790-2424

GazMetro (fuite de gaz) :

514 598-3111

Société des transports de Montréal :

514 786-4636

Info-Santé :

811

CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent :

514 331-3020

Centre antipoison :

1 800 463-5060

Clinique médicale :

Autres services :

Autres sources de renseignements

Centre de sécurité civile de Montréal :
ville.montreal.qc.ca/csc

Sécurité publique Québec :
 I 866 644-6826

Santé publique – Protection civile Canada :
 I 613 991-3283

Contrôle des rejets industriels :
 514 280-4330

Urgence-environnement : I 866 694-5454

Inspection des aliments : 514 280-4300

Personne-ressource no 1

Nom :

Tél. (domicile) :

Tél. (travail) :

Cell. :

Courriel :

Adresse :

Personne ressource no 2

Nom :

Tél. (domicile) :

Tél. (travail) :

Cell. :

Courriel :

Adresse :

Ami ou voisin désigné

Nom :

Tél. (domicile) :

Tél. (travail) :

Cell. :

Courriel :

Adresse :

Médecins de famille

Nom des patients :

Noms et numéros de téléphone des
 médecins :

Agent ou compagnie d'assurances

Nom de l'agent ou de la compagnie :

Tél. :

Numéros des polices d'assurance pour
 la maison et la voiture :

Système de sécurité à domicile

Nom de la compagnie :

Tél. :

**ÉTAPE 8 – Vérifier le bon fonctionnement
des appareils de détection**

Il faut s'assurer d'avoir les équipements de détection nécessaires à la maison et en bon état de marche, soit un détecteur de monoxyde de carbone, un avertisseur d'incendie et un extincteur. Si l'on vit en appartement ou que l'on séjourne à l'hôtel, il est important de repérer les dispositifs d'alarme incendie. Voici une liste de renseignements à noter afin que tous les membres de sa famille et les personnes habitant sous son toit sachent où sont ces articles en cas d'urgence.

Emplacement de l'extincteur :

Emplacement du robinet de l'entrée d'eau :

Emplacement de la boîte des disjoncteurs :

Emplacement du robinet de gaz :

Emplacement du drain de sol* :

(* Il faut garder le drain dégagé en évitant d'y déposer des objets afin qu'il assure sa fonction.)

N° 3

Avoir une trousse d'urgence

Trousse d'urgence

Une trousse d'urgence devrait permettre d'être autonome pendant 3 jours au moins. Voici les éléments recommandés :

- | | |
|---|---|
| ☐ Deux litres d'eau par personne et par jour | ☐ Des articles pour les besoins particuliers – médicaments, lait maternisé ou matériel pour les personnes handicapées |
| ☐ Des aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (ne pas oublier de remplacer les aliments et l'eau une fois l'an) | ☐ Des clés additionnelles (pour la voiture et la maison) |
| ☐ Un ouvre-boîte manuel | ☐ De l'argent comptant – petites coupures, par exemple des billets de 10 \$ (les chèques de voyage sont également utiles) et de la monnaie pour les téléphones publics |
| ☐ Une lampe de poche et des piles | ☐ Un plan d'urgence (mettre une copie dans la trousse et vérifier qu'il contient les coordonnées des personnes-ressources) |
| ☐ Une radio à piles ou à manivelle (et des piles de rechange) | |
| ☐ Une trousse de premiers soins (voir plus bas) | |

Trousse de premiers soins

Il est essentiel d'avoir une trousse de premiers soins personnelle ou familiale prête et à la portée de la main. Elle devrait contenir ceci :

- | | |
|--|---|
| ☐ Un analgésique* | ☐ Du ruban adhésif |
| ☐ Un antiseptique et du savon | ☐ Des gants de latex |
| ☐ Des compresses de gaze stériles enveloppées individuellement | ☐ Des épingles de sûreté |
| ☐ Des rouleaux de bandage de gaze stérile | ☐ Une paire de ciseaux |
| ☐ Des pansements adhésifs de différents formats | ☐ Une pince à écharde (ou pince à épiler pointue) |
| ☐ Des pansements compressifs | ☐ Un sac de type « Ziploc » pour mettre de la glace ou servir de sac à vomissement |
| ☐ Des bandages triangulaires de format 101,6 cm x 101,6 cm x 101,6 cm | ☐ Un drap de sauvetage |
| ☐ Un bandage élastique en rouleau | ☐ Un manuel de premiers soins |
| ☐ Un thermomètre | ☐ Un bloc-notes et un crayon |

*Vérifier les dates d'expiration des médicaments.

Trousse préemballée

Les trousse de la Croix-Rouge canadienne sont disponibles sur le site Internet www.croixrouge.ca.

On peut se procurer une trousse de l'Ambulance Saint-Jean ou de l'Armée du Salut dans un des magasins suivants : Jean Coutu, Déco Découverte et Canadian Tire



Articles supplémentaires

Afin d'être équipé pour les pires situations d'urgence, il est également recommandé de mettre de côté les autres articles d'urgence suivants :



- | | |
|---|---|
| ☐ Vêtements et chaussures de rechange | ☐ Outils de base – marteau, pinces, clé, tournevis, attaches, gants de travail |
| ☐ Sac de couchage ou couverture chaude | ☐ Petit réchaud et combustible |
| ☐ Sifflet (pour attirer l'attention au besoin) | ☐ Deux litres d'eau de plus par jour et par personne |
| ☐ Sacs à déchets | ☐ Copies des documents personnels (passeport, acte de naissance, etc.) |
| ☐ Papier hygiénique et autres produits de soins personnels | ☐ Bougies et allumettes ou briquet |
| ☐ Gants de protection | |

Un rôle de soutien pour les enfants et les adolescents



Les enfants et les adolescents ne sont pas à l'abri des inquiétudes et du stress lorsque survient un événement malheureux comme un sinistre. Ils réagissent à ce stress chacun à leur façon et leurs réactions sont normalement de courte durée.

Il est recommandé de :

- les réconforter;
- les garder avec soi;
- leur expliquer ce qui est arrivé et de les rassurer sur les sentiments qu'ils peuvent éprouver;
- les encourager à parler de ce qui vient d'arriver et de répondre simplement à leurs questions;
- les laisser aider, si possible;
- éviter de leur faire regarder les images du sinistre à la télévision ou sur Internet.

À tout moment, il est possible de demander de l'aide auprès d'un professionnel de la santé et des services sociaux ou d'une personne de confiance.

Il n'existe pas de secret pour aider les enfants et les adolescents à surmonter ce stress. L'important, c'est de :

LEUR SERVIR DE MODÈLE et DEMEURER À L'ÉCOUTE

Déversement de produits toxiques

Un accident mettant en cause des matières dangereuses peut se produire soit à l'intérieur d'un édifice établi dans le secteur industriel, soit sur le site d'une collision routière dans laquelle est impliqué un camion transportant des produits chimiques ou du gaz.

Il pourrait s'agir, par exemple, d'une fuite ou d'un risque de fuite de produits toxiques, ce qui représenterait un danger important et imminent pour la population et l'environnement. Les intervenants d'urgence sont formés pour reconnaître les risques et donner des directives appropriées au public.



Si on est à l'extérieur à proximité du lieu de l'accident :

- Suivre les consignes de sécurité des autorités.
- Quitter l'aire de contamination, à pied si nécessaire, pour se mettre à l'abri.
- Ne pas démarrer de véhicule, ni allumer de cigarette.
- Prévenir les services d'urgence (911).
- Ne pas utiliser d'appareil électrique, au gaz ou à l'huile.

Si on est à la maison et que l'on reçoit un avis d'évacuation :

- Fermer les portes et les fenêtres.
- Fermer tous les systèmes avec prise d'air extérieure (trappe du foyer, échangeur d'air, thermopompe, hotte de cuisine, sècheuse, etc.).
- Fermer le robinet de l'entrée d'eau à la maison.
- Fermer le circuit électrique (sauf le chauffage en hiver).
- Fermer les lumières et autres appareils électriques.
- Quitter le logement le plus rapidement possible avec la trousse d'urgence.

Si on est à la maison, les autorités pourraient aussi nous demander d'y rester. Dans ce cas :

- Fermer les portes et les fenêtres.
- Fermer tous les systèmes avec prise d'air extérieure.
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.
- Calfeutrer les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
- Fermer le robinet de l'entrée d'eau à la maison.
- Couper l'électricité.
- Fermer les lumières et autres appareils électriques.
- Écouter les informations diffusées sur les ondes avec un appareil de radio à piles.

Traitement médical

L'exposition à une substance chimique peut nécessiter un traitement spécifique, selon la nature de celle-ci. Pour cela, les médecins doivent connaître les symptômes. Il est donc important de noter tout symptôme (rythme respiratoire et cardiaque, transpiration, étourdissement, teint, incohérence, réaction délirante) et d'en informer le personnel médical et les organismes de santé publique.

Inondation au sous-sol

Pour résoudre les problèmes d'inondation au sous-sol, il vaut mieux travailler de haut en bas, depuis les gouttières jusqu'au terrain et aux drains de fondation, puis au réseau de plomberie.

Gouttières et descentes pluviales

L'eau dans les gouttières se déverse dans les descentes pluviales. Si les descentes dirigent l'eau à proximité des fondations, l'eau descend directement aux drains de fondation, ce qui peut facilement les surcharger.

- S'assurer que les descentes pluviales se prolongent d'au moins 1,8 m (6 pi) du mur de fondation. De plus, il faut faire en sorte que l'eau ne se dirige pas vers les murs de fondation des voisins. Elle doit s'éloigner de la maison en direction de la rue, de la cour arrière ou de la ruelle arrière.
- Si les descentes pluviales sont raccordées au réseau d'égout de la maison ou aux drains de fondation, il faut les débrancher.
- Enlever les débris des gouttières régulièrement.

Nivellement du terrain

- Si le terrain autour de la maison comporte une pente inversée, remblayer et niveler le terrain de manière à aménager une pente qui éloigne l'eau de la maison dans le premier 1,8 m (6 pi) de terrain.
- Aménager le sol en monticule au pourtour de la maison afin d'éloigner l'eau des murs de fondation. De plus, examiner les trottoirs, les patios, les terrasses et les voies d'accès pour automobiles. Avec le temps, ils peuvent se tasser et rediriger l'eau vers les fondations.
- Prolonger les descentes pluviales de manière à ce que l'eau s'éloigne de la maison et ne s'accumule pas près des murs et fenêtres de sous-sol.

Dispositifs de protection contre les inondations – Nouveau

- Il existe plusieurs dispositifs de protection contre les inondations, comme les pompes de puisard ou les clapets antirefoulement. Cependant, l'installation de ces dispositifs est régie par le **Règlement 11-10 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout**.

Les résidents peuvent demander la visite d'un inspecteur de l'arrondissement afin de faire vérifier leurs installations existantes. L'inspecteur pourra formuler des recommandations en cas de non-conformité. Mentionnons que, depuis l'adoption du règlement, l'arrondissement a entrepris une vérification des endroits où des refoulements sont survenus dans le passé afin de rendre les installations efficaces et sécuritaires.

Entretien des appareils et des dispositifs de protection

Les articles 36 et 37 du Règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout établissent les **obligations du propriétaire** sur l'entretien des dispositifs de protection.

36. Le propriétaire doit maintenir les appareils et les équipements visés par le présent règlement en bon état de fonctionnement en effectuant les travaux d'entretien nécessaires.
37. Le propriétaire ne peut rendre inopérant en tout ou en partie un appareil ou un équipement visé par le présent règlement.



Phénomènes naturels

Les phénomènes naturels tels que les tornades, la foudre, les vents violents et les tremblements de terre, tout en étant pour la plupart relativement prévisibles, peuvent se développer rapidement. Ils font l'objet d'alertes d'Environnement Canada.

Tornade

S'y préparer :

- Remiser ou attacher solidement tout ce que le vent pourrait emporter, comme les meubles de jardin, le BBQ, les bacs à déchets ou l'antenne parabolique.
- Avoir à portée de main une radio à piles et une trousse d'urgence.

Pendant :

À l'intérieur :

- Réunir les membres de la famille en un lieu sûr, comme au sous-sol, et s'abriter sous un meuble solide. Si le logement n'a pas de sous-sol, s'abriter dans la salle de bain, un corridor, un garde-robe ou sous un meuble solide.

À l'extérieur :

- En voiture, sortir immédiatement à l'extérieur.
- Chercher refuge sous un viaduc ou une dépression de terrain. Se coucher face contre le sol et se protéger la tête.



TORNADO

Foudre

S'y préparer :

- Se tenir à l'écart des fenêtres, des portes et des cheminées.
- Ne pas toucher aux objets métalliques ni aux autres objets qui conduisent l'électricité tels que les évier, les baignoires, les calorifères et les cordes à linge.
- Ne pas utiliser le téléphone.
- Débrancher les radios, télévisions, ordinateurs et autres appareils électriques.

Pendant :

À l'extérieur :

- Ne pas s'abriter sous un arbre.
- À défaut d'abri, ne pas se coucher par terre, mais s'accroupir et baisser la tête.
- En voiture, demeurer à l'intérieur, loin des arbres qui pourraient tomber dessus.
- Sur l'eau, rejoindre immédiatement la rive.



FOUDRE

Vents violents

S'y préparer :

- Avoir une trousse d'urgence prête.
- Couper et ramasser régulièrement les branches d'arbre mortes sur le terrain. S'il y a des arbres à proximité de fils électriques, communiquer avec Hydro-Québec.
- Vérifier régulièrement le drain autour de la maison pour l'écoulement de l'eau de pluie.



En cas d'alerte météorologique de vents violents :

- Suivre les messages d'alerte météorologique à la radio, à la télévision ou sur Internet.
- Remiser ou attacher solidement tout ce que le vent pourrait emporter, comme les meubles de jardin, le BBQ, les bacs à déchets ou l'antenne parabolique.

Pendant :

À l'intérieur :

- Réunir les membres de la famille en un lieu sûr, comme au sous-sol, et s'abriter sous un meuble solide. Si le logement n'a pas de sous-sol, s'abriter dans la salle de bain, un corridor, un garde-robe ou sous un meuble solide.
- S'éloigner des portes et des fenêtres.
- Éviter de prendre l'ascenseur.

À l'extérieur :

- Chercher refuge dans un bâtiment sûr dont le toit semble solide pour résister à la force du vent et au poids de la neige le cas échéant.
- Dans un lieu découvert, chercher refuge sous un viaduc, dans un fossé ou un repli de terrain. Se coucher face contre le sol et se protéger la tête.

Lorsque les vents faiblissent :

- Faire attention aux débris comme la tôle, le verre ou tout autre objet coupant.
- Ne pas toucher aux fils électriques par terre ou qui pendent, car ils peuvent être sous tension. Communiquer avec Hydro-Québec ou l'entreprise locale de distribution électrique.
- Ne jamais entrer dans un édifice endommagé par les vents.
- Être attentif à la qualité de l'eau potable, surtout après des pluies abondantes.

Tremblement de terre

S'y préparer :

- Convenir d'un lieu de rassemblement au cas où des membres de la famille seraient séparés à la suite du séisme.
- Avoir une trousse d'urgence prête. Prévoir aussi des chandelles et des allumettes ou un briquet.
- Déplacer les objets lourds au bas des étagères pour éviter qu'ils tombent sur quelqu'un.
- Si le logement est équipé d'appareils au gaz naturel ou reliés à un réservoir de propane extérieur, s'assurer que tout est solidement arrimé et que les conduites ne peuvent se briser.



Pendant :

- Rester calme et écouter les consignes de sécurité à la radio.
- N'utiliser le téléphone qu'en cas d'urgence.

À l'intérieur :

- Rester dans le bâtiment. Ne pas aller dehors.
- S'éloigner des fenêtres, des miroirs, des cloisons de verre, des bibliothèques en hauteur, des foyers et des appareils d'éclairage.
- S'abriter sous un meuble solide ou se placer dans l'encadrement d'une porte. Sinon, se coller contre un mur et se protéger la tête.
- Dans un lieu public encombré, tenter de se réfugier dans un endroit moins achalandé pour éviter de se faire piétiner.

À l'extérieur :

- S'éloigner des bâtiments, des lignes électriques et des autres structures qui peuvent s'écrouler, comme les panneaux-réclames.

En véhicule :

- Ne pas s'arrêter sur un pont, sur une voie surélevée, sous un viaduc ou dans un tunnel.
- En voiture, se garer en bordure de la route, dans un endroit dégagé, et rester à l'intérieur.
- Dans un autobus, rester assis jusqu'à ce que le véhicule s'arrête.

Après :

- Vérifier l'état des personnes aux alentours. En cas de blessures, demander du secours et, si possible, administrer les premiers soins.

Panne d'électricité en hiver...

Les pannes d'électricité sont normalement de courte durée. Si elles se prolongent quelques jours, surtout en hiver, leurs inconvénients sont plus graves, notamment pour la santé et la sécurité de la population.

S'y préparer :

- Garder dans un endroit sûr :
 - ☐ Une lampe de poche et des piles de rechange
 - ☐ Une radio à piles ou à manivelle
 - ☐ Des chandelles ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé
 - ☐ Un réchaud à fondue et le combustible recommandé
 - ☐ Un briquet et/ou des allumettes
- Installer un avertisseur de monoxyde de carbone et vérifier régulièrement son bon fonctionnement.

Pendant :

- Écouter les nouvelles à la radio.
- Baisser les thermostats au minimum.
- Éteindre tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage.
- Ne pas ouvrir inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi durant 24 à 48 heures.
- Sauf avis contraire de la municipalité, laisser couler un filet d'eau et actionner la chasse d'eau à quelques reprises dans la journée afin de prévenir le gel des tuyaux.
- Allumer l'appareil de chauffage auxiliaire avant que le domicile ne soit trop froid.
- Si on utilise une génératrice, bien suivre les instructions du fabricant.

Prendre garde...

Ne jamais utiliser à l'intérieur des appareils de chauffage, d'éclairage ou des poêles conçus pour l'extérieur ou pour le camping comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chauffeuses de camping ou les poêles au propane. Ces appareils augmentent le **risque d'incendie** et dégagent du **monoxyde de carbone**, un gaz inodore, incolore et mortel.

Si la panne se prolonge quelques jours :

- Quitter le domicile s'il y fait trop froid. Si on ne sait pas où aller, communiquer avec la municipalité. Ne pas oublier d'emporter une trousse d'urgence.
- Avant de partir :
 - Fermer l'entrée d'eau et vidanger la tuyauterie. Mettre de l'antigel dans les toilettes et les renvois d'évier et de lavabo.
 - Couper l'entrée principale d'électricité et de gaz.

Quand l'électricité revient :

- S'assurer que le chauffe-eau est rempli avant de rétablir le courant.
- Rétablir le courant électrique en ouvrant l'interrupteur principal.
- Ouvrir l'entrée d'eau et les robinets pour laisser l'air s'échapper.
- Ne pas rouvrir soi-même le gaz; demander à un spécialiste de le faire.

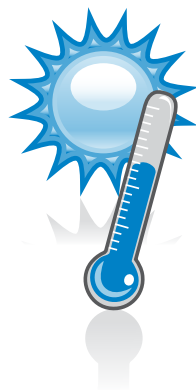
...en été

En été, les pannes d'électricité entraînent moins de conséquences néfastes. Par contre, il y a lieu de surveiller la fraîcheur des aliments, tant au réfrigérateur qu'au congélateur. Aussi, **ne jamais recongeler un aliment décongelé**, car on s'expose à une intoxication alimentaire.



Quelques mesures de prévention :

- Identifier une personne à contacter en cas de problème.
- Surveiller la météo et l'air ambiant à domicile à l'aide d'un thermomètre, surtout quand la température atteint ou dépasse 30°C ou 86°F et ne descend pas la nuit.
- Utiliser un climatiseur pour rafraîchir le logement ou passer quelques heures dans un endroit climatisé comme un centre commercial.
- Boire beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif ou selon les quantités indiquées par le médecin.
- Éviter les boissons alcoolisées et à forte teneur en caféine (café, thé, colas), car elles déshydratent.
- Prendre une douche ou un bain aussi souvent que nécessaire.
- Éviter les activités qui demandent beaucoup d'efforts.
- Se protéger du soleil en portant des vêtements légers, de couleur pâle et un chapeau.



Il est recommandé de porter une attention particulière aux **enfants de 4 ans ou moins** :

- Les faire boire plus souvent.
- Les rafraîchir dans un bain tiède plusieurs fois par jour.
- Éviter de les exposer au soleil et de les sortir entre 10 h et 15 h.
- Leur faire porter des vêtements légers et un chapeau à large bord à l'extérieur.
- S'assurer que l'air circule bien autour de leur lit et éviter de coller le lit au mur.
- Ne jamais les laisser seuls dans une voiture, même quelques minutes.

En cas d'urgence

Dans une situation de chaleur extrême, l'arrondissement de Saint-Laurent possède son propre plan d'urgence mettant à profit ses diverses installations municipales.

En cas de canicule, contacter le Bureau du citoyen au 311 ou surveiller les différents outils de communication de l'arrondissement.

En cas de malaise général, d'étourdissements, de fatigue, de maux de tête, de difficultés à respirer, de douleurs à la poitrine ou de jambes enflées, contacter rapidement Info-Santé au 811, son médecin ou, en cas d'urgence, le 911.

Nous sommes prêts

Comment serez-vous informés en situation d'urgence?

En cas d'urgence, Saint-Laurent utilisera tous les moyens nécessaires pour informer ses citoyens :

- Réponse aux appels reçus au numéro 514 855-6000 ou par la ligne 311
- Diffusion de communiqués dans les médias (radio, télévision, journaux, Internet)
- Avis sur le site Internet de l'arrondissement **ville.montreal.qc.ca/saint-laurent**
- Alertes aux abonnés du Cyberbulletin de Saint-Laurent (**ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/cyberbulletin**)
- Avis distribués dans les foyers
- Visites à domicile

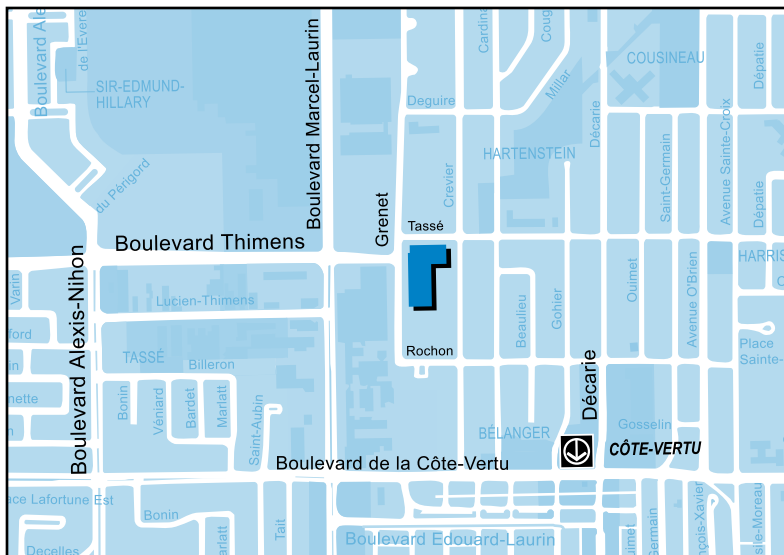
Avis d'évacuation

Si la situation s'aggravait, les autorités pourraient émettre un avis d'évacuation.

Dans ce cas, on doit quitter immédiatement les lieux où on se trouve en apportant sa trousse d'urgence. Il est important de suivre à la lettre les consignes des responsables et de se rendre chez un ami ou au **Centre d'hébergement et d'aide aux personnes sinistrées** (voir plus bas).

À moins que la vie d'une personne soit en danger, ne pas utiliser le téléphone (ligne terrestre ou cellulaire) afin de ne pas encombrer les lignes. Elles seront ainsi disponibles pour les autorités et les services de secours.

**Le centre d'hébergement et d'aide
aux personnes sinistrées sera situé au
Centre des loisirs de Saint-Laurent,
1375, rue Grenet, 514 855-6110.**



Service d'avis à la communauté

Depuis plus d'un an, le Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal dispose d'un Service d'avis à la communauté (SAC) pour informer rapidement les résidents de tout sinistre ou urgence dans leur secteur au moyen de leur téléphone filaire.

Utilisant les bases de données téléphoniques du 911, qui contiennent les coordonnées de la majorité des résidences et des entreprises sur le territoire, le SAC est mesure de

transmettre jusqu'à 10 000 messages d'alerte à l'heure, et ce, dans un périmètre très précis.

Les utilisateurs de **téléphones cellulaires** peuvent désormais inscrire au SAC le numéro de leur appareil afin d'y recevoir également les messages d'alerte.

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENT :
ville.montreal.qc.ca/csc

Plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement de Saint-Laurent

L'arrondissement de Saint-Laurent a élaboré un plan d'urgence, de relève et de missions que ses équipes veillent à mettre à jour régulièrement. Ce plan prévoit une procédure d'alerte et de mobilisation, tout en permettant de coordonner les interventions des acteurs de l'arrondissement et des organismes extérieurs.

En cas de sinistre, peu importe sa nature, une structure adaptée aux circonstances sera immédiatement mise sur pied.

Les responsables seront regroupés dans le Centre des opérations d'urgence de l'arrondissement, situé à la mairie de Saint-Laurent. C'est de cet endroit stratégique que seront dirigées toutes les interventions et que sera émise l'information à la population et aux médias.

Patrouille de sécurité urbaine

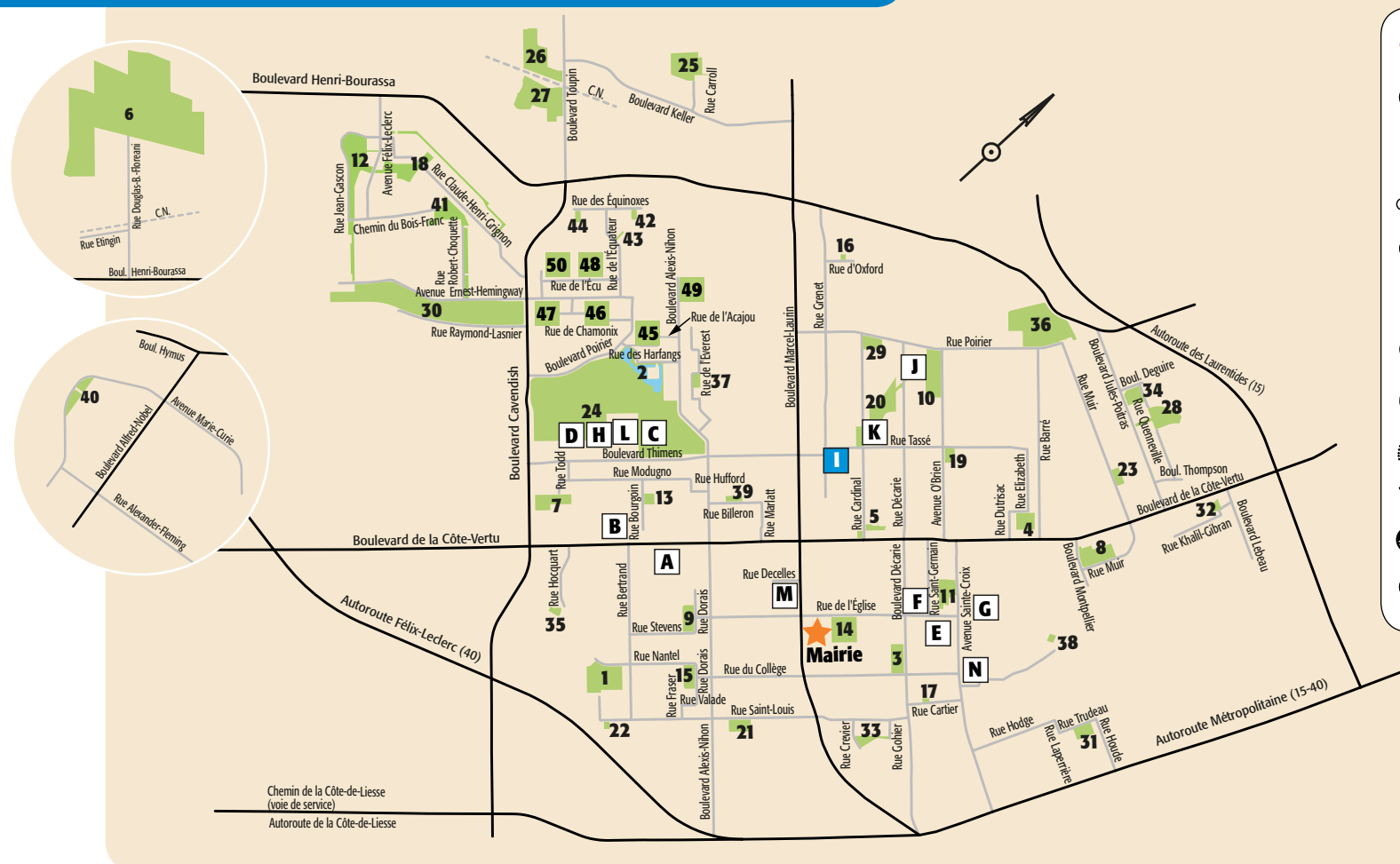


La Patrouille de sécurité urbaine a été mise en service à Saint-Laurent en avril 2007. Celle-ci représente un complément de choix aux services de la police de quartier, avec qui elle entretient des liens de collaboration et d'échange étroits et continus.

La patrouille est en service toute l'année, **24 heures par jour, 7 jours par semaine**, afin d'exercer une surveillance accrue du territoire et de veiller au respect de la réglementation dans plusieurs sphères d'activité.

Un numéro de téléphone accessible en tout temps : **514 855-5700**

Parcs et installations Parks and facilities



- Site d'animation Activities
- Baseball Baseball
- Basketball Basketball
- Bocce Bocce
- Exerciseur pour adultes Adult exerciser
- Football Football
- Glissade hivernale Winter slide
- Jardin communautaire Community garden
- Jeux d'eau Water game
- Jeux pour enfants Children's playground
- Parc canin Dog run
- Pataugeoire Wading pool
- Patin à roues alignées In-line skating
- Patinoire Hockey rink
- Pétanque Petanque
- Piscine Swimming pool
- Piste d'athlétisme Track and field facilities
- Planche à roulettes Skateboarding
- Rond de glace Skating rink
- Sentier pédestre Hiking trail
- Ski de randonnée Cross-country skiing
- Soccer Soccer
- Tennis Tennis
- Volleyball de plage Beach volleyball

SQUARES

- 45. Gauguin
- 46. Jean-Rostand
- 47. Lamartine
- 48. Magellan
- 49. Nelligan
- 50. Vivaldi

PARCS PARKS

- 1. Alexis-Nihon
- 2. Bassin de la Brunante
- 3. Beaudet
- 4. Beaulac
- 5. Bélanger
- 6. Bois-de-Liesse
- 7. Bourbonnière
- 8. Caron
- 9. Chamberland
- 10. Cousineau
- 11. Decelles
- 12. Dr-Bernard-Paquet
- 13. Gariépy
- 14. Gohier
- 15. Gold
- 16. Goulet
- 17. Grou
- 18. Guillaume-Bruneau
- 19. Harris
- 20. Hartenstein
- 21. Houde
- 22. Isaac-Abrabanel
- 23. L'Archevêque
- 24. Marcel-Laurin
- 25. Marlborough
- 26. Noël-Nord
- 27. Noël-Sud
- 28. Painter
- 29. Petit
- 30. Philippe-Laheurte
- 31. Poirier
- 32. Raymond-Vidal
- 33. Robert-Mitchell (en construction)
- 34. Roman-Zytnsky
- 35. Ronald-Moreau
- 36. Saint-Laurent
- 37. Sir-Edmund-Hillary
- 38. Super Jardin communautaire
- 39. Tassé
- 40. Urgel-Archambault
- 41. Aire de jeux (nom officiel à venir)
- 42. Aire de jeux (nom officiel à venir)
- 43. Aire de jeux
- 44. Aire de jeux

PLACETTES PIAZZETTAS

INSTALLATIONS FACILITIES

- A Académie LaurenHill Junior Campus
- B Académie LaurenHill Senior Campus
- C Aréna Raymond-Bourque
- D Bibliothèque du Boisé
- E Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent
- F Boulodrome
- G Cégep Vanier College
- H Centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci
- I Centre des loisirs – C@f St-Lo
Centre d'hébergement et d'aide aux personnes sinistrées
- J Centre YMCA Saint-Laurent
- K École Enfant-Soleil
- L École secondaire Saint-Laurent
Édifice Émile-Legault
- M École secondaire Saint-Laurent
Édifice Saint-Germain
- ★ MAIRIE Mairie d'arrondissement
Borough Hall
- N Musée des maîtres et artisans du Québec
Salle Émile-Legault – Cégep de Saint-Laurent

CHALETs DE PARC PARK CHALETs

- Alexis-Nihon 514 855-6124
- Beaulac 514 855-6114
- Bois-de-Liesse 514 280-6678
- Bourbonnière 514 956-2597
- Caron 514 855-6123
- Chamberland 514 825-4571
- Cousineau 514 855-6118
- Decelles 514 855-6107
- Gohier 514 855-6119
- Hartenstein 514 855-6117
- Houde 514 855-6106
- Marcel-Laurin 514 956-2596
- Marlborough 514 956-2595
- Noël-Nord 514 956-2593
- Noël-Sud 514 956-2594
- Painter 514 887-6042
- Petit 514 855-6113
- Poirier 514 855-6115
- Saint-Laurent 514 855-6127